



RESOLUTIONS DE LA 15ÈME ASSEMBLEE GENERALE (AG) DE L'AFRIMETS

**Tenue par vidéo-conférence
20-21 juin 2022**

Résolution 01 / 2022

L'AG de l'AFRIMETS a noté avec satisfaction les contributions apportées à sa 15^{ème} Assemblée générale, tenue en ligne du 19 au 22 juillet 2022, par les participants suivants :

- la CUA, représentée par le directeur ad interim M. Chiza Chiumya, du département du développement économique, du commerce, du tourisme, de l'industrie et des minéraux (ETTIM),
- le Dr Oswald Chinyamakobvu, conseiller IQ de l'ETTIM,
- le BIPM, représenté par M. Martin Milton, directeur, et M. Andy Henson, directeur du département Liaison internationale et Comité technique,
- l'OIML, représentée par M. Ian Dunmill, directeur adjoint du BIML,
- le APMP, représenté par le Dr Takehiro Morioka, du secrétariat de l'APMP,
- la COOMET, représenté par Mme Nino Mikanadze, vice-présidente,
- la EURAMET, représenté par le Dr Jörn Stenger, président,
- la GULFMET, représenté par ing. Amina Al Bastaki, présidente,
- le SIM, représenté par Dr Claire Saundry, présidente,
- le CIPM, représenté par M. Wynand Louw, président, et
- le PTB, représenté par Mme Kathrin Wunderlich, coordinatrice du projet, et M. Martin Kaiser, consultant de PTB.

Résolution 02 / 2022

L'AG de l'AFRIMETS a noté avec satisfaction la participation des délégués de l'AFRIMETS à la réunion des directeurs, au Comité exécutif, aux réunions des comités techniques en ligne, à l'Assemblée générale ouverte et à l'Assemblée générale fermée. Les laboratoires nationaux de métrologie et les organes de gestion

des laboratoires nationaux ont reçu des remerciements pour leur soutien aux activités de l'AFRIMETS et ont été invités à poursuivre leur soutien.

Résolution 03 / 2022

L'AG de l'AFRIMETS a exprimé sa reconnaissance au PTB pour son soutien continu à l'AFRIMETS, notamment pour la traduction de la présente AG. Elle a également noté l'exposé présenté par Mme Kathrin Wunderlich et le fait que le projet de développement panafricain se poursuit avec des fonds supplémentaires alloués à la mise en œuvre de l'AfCFTA. Les membres de l'AFRIMETS ont été encouragés à soumettre des propositions susceptibles de bénéficier au continent, par l'intermédiaire du Secrétariat.

Résolution 04 / 2022

L'AG de l'AFRIMETS a par ailleurs reconnu le rôle crucial et le soutien indispensable des directeurs des institutions membres de l'AFRIMETS quant à l'orientation et la direction des activités de l'AFRIMETS et a noté leur contribution à la mise en place d'une cotisation pour l'AFRIMETS. Les directeurs et le Dr Chinyamakobvu ont en outre exhorté les membres de l'AFRIMETS à contacter leurs départements gouvernementaux impliqués dans les comités techniques de l'AfCFTA et à participer aux réunions pertinentes.

Résolution 05 / 2022

L'AG de l'AFRIMETS a noté avec appréciation la contribution considérable du Prof. Dr Mohamed Amer à l'AFRIMETS, et qu'en raison d'un engagement national supplémentaire, il ne sera pas disponible pour un prochain mandat en tant que président. Par la suite, le comité exécutif a lancé un appel à candidatures visant à désigner un nouveau président et de nouveaux vice-présidents, et l'AG a élu les membres du bureau suivants pour la période 2022-24 :

Président: Dr Henry Rotich, EAMET (KEBS)

Vice-président chargé de ~~s-questions~~ métrologie scientifiques : M. Mathew Ranganai, SADC MET (SIRDC-NMI)

Vice-président chargé de ~~s-questions~~ Juridiques- métrologie légale : ing. John Paul Musimami, EAMET (UNBS)

Deuxième vice-président chargé de ~~s-questions- métrologie scientifiques- scientifique~~ : Madame Souad Bouaziz, MAGMET (ANM)

L'AG de l'AFRIMETS a accueilli les nouveaux membres du bureau et a souhaité au président et au vice-président sortants (M. Jaco Marneweck) une bonne continuation dans la poursuite de leurs activités.

L'AG de l'AFRIMETS a noté la nomination par MAGMET du deuxième vice-président en ~~matière~~ Juridique métrologie légale, et a chargé MAGMET de transmettre la nomination pour représenter les sous-régions communiquant en français, au Secrétariat du Comité technique Juridique métrologie légale pour ratification. Le Secrétariat est chargé de finaliser la nomination en ligne par le biais du Comité exécutif et de communiquer le résultat aux membres.

Résolution 06 / 2022

L'AG de l'AFRIMETS, rappelant la résolution 07/2021 qui a approuvé la proposition des directeurs des institutions membres de l'AFRIMETS d'introduire une cotisation à partir de 2023,

Notant

L'étude menée par le Secrétariat qui inclut les études menées par l'AFRAC et le processus par le SIM afin de déterminer les options visant à établir une entité légale et à introduire une cotisation,

Considérant

L'urgence créée par la mise en œuvre de l'AfCFTA et la relance post-pandémique de l'économie,

Décide

Qu'une cotisation minimale sera mise en place par pays à partir de 2023. Elle sera basée sur 3 catégories :

- A. Les membres qui utilisent les ressources et participent aux projets des comités techniques de l'AFRIMETS, 3000 \$.
- B. Les membres ou associés qui participent en grande partie aux activités des sous-ORM et aux réunions de l'AFRIMETS, 2000 \$.
- C. Un droit de participation aux réunions et activités de l'AFRIMETS pour les Associés et les Observateurs qui participent uniquement aux réunions de l'AFRIMETS, les non-membres ou les délégués des pays membres qui n'ont pas payé la cotisation officielle ou qui sont en retard de paiement. Entre 100 et 300 dollars par événement, selon le coût de l'activité.

L'intention est d'augmenter la cotisation sur une certaine période afin de permettre la viabilité de l'AFRIMETS. Selon l'évaluation actuelle, des frais allant de 6 000 à 8 000 dollars sont envisagés dans 3 à 5 ans.

Les frais pour la prochaine période seront approuvés par chaque AG.

Tâches

Il est attendu que le Secrétariat :

- mette à jour (i) le Mémoire d'incorporation et (ii) la Constitution de l'AFRIMETS ;

- élabore les règlements qui seront approuvés en ligne par l'EXCO ;
- enregistre l'AFRIMETS en tant que NPO en RSA ;
- enregistre un compte bancaire, et
- prépare un rapport à présenter aux membres qui décrit la proposition de valeur de l'AFRIMETS et introduit les frais d'adhésion.

Résolution 09 / 2022

L'AFRIMETS a noté les programmes de travail des comités techniques et a exhorté les membres à soutenir sa mise en œuvre.

Les présidents des Comités techniques suivants sont élus, ou réélus, pour la période allant de l'AG 2022 à la prochaine élection :

COMITÉ TECHNIQUE -ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME

Président : M. Alexander Matlejoane, NMISA, SADC MET
 Premier vice-président : M. Michael Khoza, NMISA, SADC MET
 Deuxième vice-président : Professeur Dr Mohammed Helmy Abd El-Raouf, NIS, NEWMET

Secrétaire: Dr Hala Mohamed Abd El Megeed, NIS, NEWMET,
 Vice-secrétaire : Mme Grace Ateka, KEBS, EAMET

COMITÉ TECHNIQUE - LONGUEUR

Président : M. Oelof Kruger, NMISA, SADC MET
 Vice-président : Dr Osama Terra, NIS, NEWMET

COMITÉ TECHNIQUE -RADIATION IONIQUE

Président : M. Sibusiso Jozela, NMISA, SADC MET
 Vice-président : Prof. Dr Noha Khaled, NIS, NEWMET
 Deuxième vice-président : M. Collins Omonde, KEBS, EAMET
CCRI (I): Prof. Dr Noha Khaled, **CCRI (II)**; M. Martin van Staden, **CCRI (III)**; Prof. Ahmed El-Sersy, **Radiologie de diagnostic**; M. Refuoe Pepenene, **Services**; Dr Reham Hamdy

COMITÉ TECHNIQUE - TEMPÉRATURE

Président : Dr Efrem Ejigu, NMISA, SADC MET
 Vice-président : Prof. Dr Mohamed Gamal Ahmed, NIS, NEWMET
 Deuxième vice-président : M. Richard Odak, KEBS, EAMET

COMITÉ TECHNIQUE - SYSTÈMES DE QUALITÉ

Président : Professeur Dr Noha Emad Khaled, NIS, NEWMET
 Vice-président CMC: Dr Wynand Louw, NMISA, SADC MET

Vice-président QS français : Me Soumaya Chaieb, INRAP, MAGMET

Vice-président ISO 17034 et ISO/IEC 17043: Mme Soumaya Chaieb, INRAP, MAGMET

Secrétariat: Dr Gouda Mohammed, NIS et Mme Lerato Ntatamala, NMISA

Le comité technique -QS a lancé un appel à candidatures pour un second vice-président et publiera la procédure d'acceptation d'un QS en anglais et en français sur le site Internet d'AFRIMETS.

Comité technique sur la masse et les grandeurs apparentées

Président : M. Thomas Mautjana, NMISA, SADC MET

Vice-président : M. Dominic Ondoro, KEBS, EAMET

Vice-président : Dr Ahmed Desosky, NIS, NEWMET

Sous-présidents :

Pression et vide : Dr Shaker Gelany, NIS, NEWMET; vice-président M. Prince Tawiah, GSA, NEWMET

Force et couple : Dr Khaled Abdelaziz, NIS, NEWMET; vice-président M. Bangi Josephat, KEBS, EAMET

Flux de fluides : M. Mpilo Dlamini, NMISA, SADC MET; vice-président Dr Ali Zahran, NIS, NEWMET

Masse volumique et viscosité : Dr Mohamed Hamdy, NIS, NEWMET; vice-président Mme Beatrice Lugadiru, KEBS, EAMET

Masse M. Bongani Ndlovu, NMISA, SADC MET; vice-président M. Lhossain Mechkour, LPEE-LNM, MAGMET

COMITÉ TECHNIQUE -ACOUSTIQUE, ULTRASONS ET VIBRATIONS

Président : M. Ian Veldman, NMISA, SADC MET

Vice-président : M. Anderson Maina, KEBS, EAMET

COMITÉ TECHNIQUE JURIDIQUE Métrologie Légale

Président : ing. John - Paul Musimami, UNBS, EAMET

Vice-président : ing. Himba Cheelo, SADC MEL

Résolution 10 / 2022

L'AG de l'AFRIMETS a noté les pays qui ont indiqué qu'ils accueilleraient les futures assemblées générales :

2023 : L'Egypte, NIS sera l'hôte.

2024 : Le Maroc (LPEE-LNM) et l'Ethiopie (NMIE) ont indiqué qu'ils peuvent être contactés pour un éventuel accueil futur.

Résolution 11 / 2022

Le comité technique juridique a noté avec inquiétude le manque de représentation lors des réunions et des ateliers depuis plusieurs années et a lancé un appel à toutes les SRMO et à tous les États membres afin qu'ils participent à la mise à jour de la liste des contacts en métrologie juridique. Toutes les informations relatives aux présidents, vice-présidents et coordinateurs régionaux des organisations régionales de métrologie légale seront saisies, ainsi que les personnes de contact officielles de tous les pays membres. Cela permettra d'assurer une plus grande participation à toutes les activités et réunions du Comité technique juridique à l'avenir.

Résolution 12 / 2022

L'AG de l'AFRIMETS a noté l'exposé présenté par M. Wynand Louw, président du CIPM, sur les projets de résolution qui seront déposés à la 26e réunion de la CGPM en novembre 2022, et a exhorté les responsables des laboratoires nationaux de métrologie des États membres de la Convention du Mètre en Afrique à susciter l'engagement des représentants de leur État à soutenir les résolutions. Le détail peut être consulté à l'adresse suivante <https://www.bipm.org/en/cgpm-2022>

Résolution 13 / 2022

L'AG de l'AFRIMETS a exprimé sa reconnaissance au Secrétariat de l'AFRIMETS et à tous les participants pour l'excellent déroulement de l'AG en ligne 2022.